



2021

Fédération Française de Baseball & Softball

2021

N 5bis

PROCES VERBAUX

Septembre Octobre 2021

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 19 OCTOBRE 2021

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le comité directeur du 6 mai 2021 : **Procès-verbal point : IV Commission fédérale juridique et réglementation.**

« La CFJR est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent comité directeur en reprenant in extenso les textes votés. »

Toutes les modifications suivantes ont été validées par le comité directeur.

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES FINANCIERES Erreur ! Signet non défini.

<u>Proposition 1.</u>	<u>Montant des licences et cotisations</u>	2
<u>Proposition 2.</u>	<u>Montant des mutations et extensions de licence</u>	4
<u>Proposition 3.</u>	<u>Montant assurance individuelle accident</u>	5

Proposition 1. Montant des licences et cotisations

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	Circulaire financière 2022/1 MONTANT DES LICENCES ET COTISATIONS SAISON 2022	Adoption : CD xxx 2021 Entrée en vigueur : 1 ^{er} décembre 2021
	2 pages	

MONTANT DES LICENCES ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (Hors assurance individuelle accident)

Catégories d'âge	6 ans et moins	9 ans et moins	12 ans et moins	15 ans et moins	18 ans et moins	19 ans et plus
	PRATIQUE EN COMPÉTITIONS OFFICIELLES					
BASEBALL & SOFTBALL	15 €	30 €				60 €
BASEBALLS	5 €					
CRICKET		16 €				24 €
CRICKET TRADITIONNEL NOUVELLE-CALÉDONIE	5 €					
HANDICAP		10 €				20 €

TOUTES CATÉGORIES D'ÂGE

PRATIQUE NON COMPÉTITIVE (LOISIR)	BASEBALL & SOFTBALL	25 €
	CRICKET MODIFIÉ	5 €
	HANDICAP	10 €
NON PRATIQUANT	INDIVIDUEL DIRIGEANT / OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL ARBITRE / SCOREUR ENTRAÎNEUR	20 €
AUTRE TITRE DE PARTICIPATION	CARTE DÉCOUVERTE Carte de 2 jours réservée aux non-licenciés permettant de découvrir la pratique des disciplines fédérales dans le cadre d'une opération spécifique	5 €

Validité de la licence pour la saison sportive 2022 : du 1^{er} janvier 2022, ou de sa date de délivrance si celle-ci est postérieure, au 31 décembre 2022.

- **Renouvellement des licences**

Toute nouvelle licence ou primo-licence prise à compter du 1^{er} septembre de l'année N est gratuite en renouvellement par le club concerné pour la saison sportive N+1.

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte pour une saison sportive N :

- du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 31 janvier de l'année N pour les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap (hors Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises),
- du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 15 mars de l'année N pour les clubs de Cricket et les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap de Nouvelle Calédonie et des Antilles et Guyane françaises.

Passée cette date, le prix des licences en période de renouvellement extraordinaire sera majoré de 10%.

- **Rétrocession aux Liges Régionales**

La Fédération rétrocède 5€ par licence jeune (18U et catégories inférieures) aux Ligues Régionales au prorata du nombre de licences prises par les clubs de leur ressort territorial.

COTISATIONS

- **CLUBS et ORGANISMES A BUT LUCRATIF** : La cotisation statutaire par club pour la saison sportive N se monte à **250 euros** payable avant le 15 janvier de l'année N.

Le Comité Directeur fédéral pourra prononcer la radiation de tout club ou organisme à but lucratif dont la cotisation ne serait pas parvenue à la Fédération au plus tard le 1^{er} juin de l'année N, conformément aux dispositions du Règlement intérieur et des règlements fédéraux.

Attention : Un club ou un organisme à but lucratif radié ne peut obtenir une nouvelle affiliation qu'en formulant une nouvelle demande d'affiliation conformément aux Règlements Généraux et après s'être acquitté des sommes dues à la Fédération avant sa radiation.

- **MEMBRES À TITRE INDIVIDUEL** : **20 euros** incluant le prix de la licence non pratiquant – Individuel ou Officiel - suivant le cas.

Proposition 2. Montant des mutations et extensions de licence

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	Circulaire financière 2022/4	Adoption : CD xxx 2021
	MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSION DE LICENCE SAISON 2022	<i>Entrée en vigueur :</i> 1^{er} décembre 2021
		1 page

MUTATIONS

Période	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET	BASEBALL/SOFTBALL en Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises
MUTATION ORDINAIRE	1 ^{er} décembre 2021 à 0 heure au 31 janvier 2022 à minuit		1 ^{er} décembre 2021 à 0 heure au 15 mars 2022 à minuit	
MUTATION EXTRAORDINAIRE	Hors période de mutation ordinaire (Transfert de domicile) (Dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)			

Montant	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
DIVISION 1	100 €	40 €	40 €
NATIONALE			
RÉGIONAL	40 €	20 €	20 €
JEUNES	10 €		

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5, Cricket Traditionnel ou Handicap ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

EXTENSION DE LICENCE

Toute l'année

TOUTES DISCIPLINES	30 €
TOUS NIVEAUX DE COMPÉTITIONS	
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles France ou Espoir	30 €

Proposition 3. Montant assurance individuelle accident

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<i>Circulaire financière 2022/2</i>	<i>Adoption :</i> CD xxx 2021
	MONTANT DE L' ASSURANCE FÉDÉRALE SAISON 2022	<i>Entrée en vigueur :</i> 1^{er} décembre 2021
		1 page

Montant de l' assurance Fédérale individuelle accident GENERALI/CAPDET RAYNAL

